
Date : 02/03/2026

Service émetteur : Direction de l'attractivité et du développement économique

Rédacteur(s) : Claire NICOLAS s/c Sébastien DUFAILY

Destinataire(s) : Laurent RONIS-Le MOAL

Objet : Commentaire sur consultation publique

Pièce(s) jointe(s) : [Cliquez ici pour entrer du texte.](#)

La présente note a pour objet de formuler un avis de la Communauté d'Agglomération du Cotentin dans le cadre de la consultation du public parallélisée relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par le syndicat mixte ouvert des ports de Normandie pour l'extension du quai des Flamands Nord du port de Cherbourg situé sur la commune de Cherbourg-en-Cotentin.

Le projet d'extension du quai des Flamands Nord (FL0), porté par Ports de Normandie, s'inscrit dans la continuité des investissements structurants engagés depuis 2014/2015 sur le port de Cherbourg afin d'accompagner le développement des énergies marines renouvelables (EMR).

Les investissements réalisés ont permis de positionner Cherbourg comme un port de référence pour l'éolien en mer, avec l'accueil d'une usine de production de pales, l'implication dans l'ensemble des parcs éoliens posés en Manche et génératrice de plusieurs centaines d'emplois industriels et portuaires pérennes sur le territoire, ainsi qu'une croissance significative de l'activité portuaire. Cette dynamique s'est traduite par une forte croissance de l'activité portuaire conventionnelle.

Aujourd'hui, le linéaire de quai lourd constitue le principal facteur limitant de l'activité EMR. Le quai existant (220 m – 15 t/m²) ne permet plus de répondre aux besoins liés à l'augmentation du gabarit et du poids des composants, ni à la gestion d'escales simultanées nécessaires aux grands projets à venir. Le projet FL0 vise ainsi à rétablir l'équilibre entre capacités foncières et capacités à quai, considéré comme indispensable au maintien de la compétitivité du port.

Le quai FL0 (140 m extensible à 160 m, portance de 20 t/m², profondeur de 14,5 m CM), adossé au foncier EMR existant, répond en priorité aux besoins identifiés de l'éolien posé, notamment en zone Manche Est – Mer du Nord, pour lesquels le port de Cherbourg est d'ores et déjà mobilisé. Par son dimensionnement et son caractère évolutif, il permet également d'anticiper, à plus long terme, les besoins potentiels liés à l'éolien flottant, dans

une logique de sécurisation des capacités portuaires nationales, sans préjuger de projets industriels précis à ce stade.

Il permettra de :

- sécuriser la capacité portuaire nationale pour l'éolien flottant sur les périodes 2030–2040 et 2040–2050,
- offrir une base export aux industriels français, notamment vers la mer Celtique, de répondre aux besoins de l'éolien posé en zone Manche Est – Mer du Nord,
- optimiser les flux logistiques et de limiter les conflits d'usage du quai existant.

Le projet présente par ailleurs des enjeux socio-économiques majeurs, tant en matière de maintien des emplois portuaires et industriels existants que de créations d'emplois supplémentaires, avec des retombées économiques locales significatives et majoritairement territorialisées.

Compte tenu de la nature des travaux (déplacement de digue, dragage et clapage des sédiments), une vigilance particulière doit toutefois être portée aux enjeux environnementaux, notamment : à la gestion et au devenir des sédiments dragués, aux impacts potentiels sur les milieux marins, la pêche professionnelle et l'aquaculture, à la définition des périodes de travaux et de clapage, au suivi de la qualité des eaux et des habitats.

À ce titre, la mise en place d'une gouvernance associant les collectivités, les professionnels concernés, les associations et les organismes scientifiques, ainsi qu'un dispositif de suivi environnemental renforcé, apparaît indispensable pour garantir la bonne intégration du projet dans son environnement.

Sous ces réserves, le projet d'extension du quai des Flamands Nord constitue une infrastructure stratégique pour le port de Cherbourg, pour la filière EMR et pour le développement économique maritime régional.

Souhaitant disposer de votre avis sur la proposition avant diffusion.

Ref n° : CAC-PDAM-DEVECO-2026-5424